

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18 h 30, rue du Bois-Briard à Evry-Courcouronnes (91000), salle culturelle Decauville, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune de Evry-Courcouronnes :

M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Francis CHOUAT, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Rémy COURTAUX.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALEM, Mme Inès MOUCHRIT.

Commune de Grigny :

M. Pascal TROADEC, Mme Claire TAWAB-KEBAY, M. Jacky BORTOLI, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Kykie BASSEG, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCIECA, Mme Véronique GAUTHIER, M. Zadi DJIEDIEU (à partir du point n°DEL_2020_188).

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.



Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :

Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Etolles :

M. Joël DUGAS représentant Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN.

Absent(s) représenté(s) :

Commune de Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à M. Michel BISSON

Mme Danielle VALERO a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON

M. Pierre PROT a donné pouvoir à Mme Diarra BADIANE

M. Maud BENGHOZI a donné pouvoir à Mme Dioulaba INJAI

M. Abdelouahab MACHRI a donné pouvoir à M. Mehdy ZEGHOUF

Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU a donné pouvoir à Mme Diarra BADIANE

M. Jean CARON a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT

Mme Carmèle BONNET a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF

M. Alban BAKARY a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON

Mme Sabine PELLERIN a donné pouvoir à M. Rémy COURTAUX.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Elsa TOURE a donné pouvoir à M. Oumar DRAME

M. Reynal JOURDIN a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA

M. Frédéric PYOT a donné pouvoir à Mme Claire JUBIN

M. Jean-Pierre BECHTER a donné pouvoir à M. Karl DIRAT.



Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à M. Gilles PRILLEUX.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO a donné pouvoir à Mme Anaïs KÖSE.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES a donné pouvoir à M. Guy GEOFFROY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Stéphanie LE MEUR a donné pouvoir à Mme Line MAGNE.

Commune de Lieusaint :

M. Denis GOUET-YEM a donné pouvoir à Mme Valérie LENGARD.

Commune de Cesson :

Mme Charlyne PECULIER a donné pouvoir à M. Olivier CHAPLET.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

Mme Aurélie GROS a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Absent(s) excusé(s) :

Commune de Evry-Courcouronnes :

Mme Bénédicte LESIEUR.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Pascale PRIGENT, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Christian BOUDA, M. Morgan CONQ.

Commune de Grigny :

Mme Fatima OGBI.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Christian DUEZ.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Lisbeth CAUX.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC, Mme Caroline VARIN.



Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : Aurélie MONFILS

Nombre de membres en exercice : 83

DELIBERATION N°DEL-2020/173 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire du 28 janvier 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/174 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique prises en application de l'article 1^{er} II alinéa 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/175 : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Principal qui présente les résultats suivants :

2019	Réalisations	Restes à réaliser	Report à nouveau	Cumul
Fonctionnement				
<i>recettes</i>	288 362 764,28		2 506 319,16	
<i>dépenses</i>	253 927 981,89			
Résultat de fonctionnement	34 434 782,39	0,00	2 506 319,16	36 941 101,55
Investissement				
<i>recettes</i>	124 895 373,20	32 519 300,44		
<i>dépenses</i>	141 841 553,35	28 227 127,79	22 802 391,42	
Besoin de financement	16 946 180,15	-4 292 172,65	22 802 391,42	35 456 398,92
Résultat net				1 484 702,63

CONSTATE que le résultat cumulé de fonctionnement est de 36 941 101,55 euros.

CONSTATE que le besoin de financement de la section d'investissement est de 35 456 398,92 euros.

DECIDE d'affecter :

- 35 456 398,92 euros au compte 1068 « excédents d'exploitation capitalisés »,
- 1 484 702,63 euros au compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/176 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT ET SPANC" – EXERCICE 2019
– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU
RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Assainissement et SPANC » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
recettes	16 312 130,05 €	5 945 331,50 €	22 257 461,55 €		
dépenses	11 170 235,39 €	- €	11 170 235,39 €		
Résultat d'exploitation	5 141 894,66 €	5 945 331,50 €	11 087 226,16 €	- €	11 087 226,16 €
Investissement					
recettes	17 323 690,81 €		17 323 690,81 €	461 950,00 €	
dépenses	20 665 277,33 €	2 181 932,46 €	22 847 209,79 €	1 555 052,93 €	
Besoin de financement (Si -)	- 3 341 586,52 €	- 2 181 932,46 €	- 5 523 518,98 €	- 1 093 102,93 €	- 6 616 621,91 €
Résultat net					4 470 604,25 €

Constatant que le résultat cumulé d'exploitation est de 11 087 226,16 euros.

Constatant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 6 616 621,91 euros.

DECIDE d'affecter :

- 6 616 621,91 euros au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés,
- 4 470 604,25 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/177 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP » – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Eau DSP » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
<i>recettes</i>	1 399 712,33 €	1 241 669,89 €	2 641 382,22 €		
<i>dépenses</i>	2 262 760,50 €		2 262 760,50 €		
Résultat d'exploitation	- 863 048,17 €	1 241 669,89 €	378 621,72 €	- €	378 621,72 €
Investissement					
<i>recettes</i>	738 835,74 €	1 386 221,43 €	2 125 057,17 €		
<i>dépenses</i>	939 314,06 €		939 314,06 €	722 163,09 €	
Besoin de financement (Si -)	- 200 478,32 €	1 386 221,43 €	1 185 743,11 €	- 722 163,09 €	463 580,02 €
Résultat net					842 201,74 €

CONSTATE que le résultat cumulé d'exploitation est de 378 621,72 euros.

DECIDE d'affecter en totalité ce résultat au compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/178 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE» – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Aménagement Bois Sauvage » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Fonctionnement					
recettes	3 584 873,16 €		3 584 873,16 €		
dépenses	3 584 873,16 €		3 584 873,16 €		
Résultat de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement					
recettes	3 399 627,69 €	59 002,84 €	3 458 630,53 €		
dépenses	2 916 424,68 €		2 916 424,68 €		
Besoin de financement (si -)	483 203,01 €	59 002,84 €	542 205,85 €	- €	542 205,85 €
Résultat net					542 205,85 €

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/179 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT PYRAMIDES " – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Aménagement Pyramides » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Fonctionnement					
<i>recettes</i>	657 393,26 €	1,19 €	657 394,45 €		
<i>dépenses</i>	511 845,09 €		511 845,09 €		
Résultat de fonctionnement	145 548,17 €	1,19 €	145 549,36 €	- €	145 549,36 €
Investissement					
<i>recettes</i>	494 380,02 €		494 380,02 €		
<i>dépenses</i>	657 393,26 €		657 393,26 €		
Besoin de financement	- 163 013,24 €	- €	- 163 013,24 €	- €	- 163 013,24 €
Résultat net					- 17 463,88 €

CONSTATE que le résultat cumulé de fonctionnement est de 145 549,36 euros.

CONSTATE que le besoin de financement de la section d'investissement est de 163 013,24 euros.

DECIDE d'affecter en totalité le résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ».

DIT que ce résultat sera repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/180 : BUDGET ANNEXE "PARKINGS " – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Parkings » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
recettes	563 592,11 €	76 644,87 €	640 236,98 €		
dépenses	602 512,79 €		602 512,79 €		
Résultat d'exploitation	- 38 920,68 €	76 644,87 €	37 724,19 €	- €	37 724,19 €
Investissement					
recettes	184 499,42 €	148 954,45 €	333 453,87 €	16 664,87 €	
dépenses	264 443,15 €		264 443,15 €	24 533,64 €	
Besoin de financement (Si-)	- 79 943,73 €	148 954,45 €	69 010,72 €	- 7 868,77 €	61 141,95 €
Résultat net					98 866,14 €

CONSTATE que le résultat cumulé d'exploitation est de 37 724,19 euros.

DECIDE d'affecter en totalité ce résultat au compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/181 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES-ICAM" – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Pépinières - ICAM » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2018	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Fonctionnement					
recettes	2 751 753,40 €	161 355,78 €	2 913 109,18 €		
dépenses	2 754 507,20 €		2 754 507,20 €		
Résultat de fonctionnement	- 2 753,80 €	161 355,78 €	158 601,98 €	- €	158 601,98 €
Investissement					
recettes	2 520 973,32 €	140 245,25 €	2 661 218,57 €		
dépenses	2 287 403,31 €		2 287 403,31 €	353 581,11 €	
Besoin de financement (si -)	233 570,01 €	140 245,25 €	373 815,26 €	- 353 581,11 €	20 234,15 €
Résultat net					178 836,13 €

CONSTATE que le résultat cumulé de fonctionnement est de 158 601,98 euros.

DECIDE d'affecter en totalité ce résultat au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/182 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME " – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION , DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Aménagement Secteur Hippodrome » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2018	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Fonctionnement					
recettes	968 223,74 €	198 351,52 €	1 166 575,26 €		
dépenses	904 989,94 €		904 989,94 €		
Résultat de fonctionnement	63 233,80 €	198 351,52 €	261 585,32 €	- €	261 585,32 €
Investissement					
recettes	147 672,67 €		261 585,32 €		
dépenses	76 100,00 €	56 892,23 €	132 992,23 €		
Besoin de financement (Si -)	71 572,67 €	- 56 892,23 €	14 680,44 €	- €	14 680,44 €
Résultat net					276 265,76 €

CONSTATE que le résultat cumulé de fonctionnement est de 261 585,32 euros.

DECIDE d'affecter en totalité ce résultat au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/183 : BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN " – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Chauffage Urbain » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2018	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
<i>recettes</i>	456 189,99 €		456 189,99 €		
<i>dépenses</i>	489 560,44 €	38 103,51 €	527 663,95 €		
Résultat d'exploitation	- 33 370,45 €	- 38 103,51	- 71 473,96 €	- €	- 71 473,96 €
Investissement					
<i>recettes</i>	1 239 671,11 €	773 851,50 €	2 013 522,61 €		
<i>dépenses</i>	1 435 788,29 €		1 435 788,29 €		
Besoin de financement (Si -)	- 196 117,18 €	773 851,50	577 734,32 €	- €	577 734,32 €
Résultat net					506 260,36 €

DIT que ses résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/184 : BUDGET ANNEXE "REGIE DE L'EAU " – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,



Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Régie de l'Eau » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
<i>recettes</i>	27 435 228,35 €	1 684 874,72 €	29 120 103,07 €		
<i>dépenses</i>	25 788 669,78 €		25 788 669,78 €		
Résultat d'exploitation	1 646 558,57 €	1 684 874,72 €	3 331 433,29 €	- €	3 331 433,29 €
Investissement					
<i>recettes</i>	4 128 851,43 €	95 423,48 €	4 224 274,91 €		
<i>dépenses</i>	4 886 027,21 €		4 886 027,21 €	1 723 916,14 €	
Besoin de financement (Si-)	- 757 175,78 €	95 423,48 €	- 661 752,30 €	- 1 723 916,14 €	- 2 385 668,44 €
Résultat net					945 764,85 €

CONSTATE que le résultat cumulé d'exploitation est de 3 331 433,29 euros.

CONSTATE que le besoin de financement de la section d'investissement est de 2 385 668,44 euros.

DECIDE d'affecter :

- 2 385 668,44 euros au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés, et
- 945 764,85 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON
Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX
Suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 32
Votes Pour : 63
Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/185 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" – EXERCICE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Précise que Monsieur Michel BISSON, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion présenté.

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe « Régie Le Plan » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2019	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Fonctionnement					
<i>recettes</i>	1 338 835,63 €	- 183 805,61 €	1 155 030,02 €		
<i>dépenses</i>	1 306 780,38 €		1 306 780,38 €		
Résultat de fonctionnement	32 055,25 €	- 183 805,61 €	- 151 750,36 €	- €	- 151 750,36 €
Investissement					
<i>recettes</i>	60 757,28 €	513 396,63 €	574 153,91 €	74 000,00 €	
<i>dépenses</i>	233 887,91 €		233 887,91 €	12 866,33 €	
Besoin de financement (Si-)	- 173 130,63 €	513 396,63 €	340 266,00 €	61 133,67 €	401 399,67 €
Résultat net					249 649,31 €

DIT que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 M. Michel BISSON

Abstentions : 3 M. Maurice POLLET, M. Kouider OUKBI, M. Gilles PRILLEUX, M. Rémy COURTAUX et Sabine PELLERIN

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/186 : CONTRAT D'INTERET NATIONAL DE LA PORTE SUD DU GRAND PARIS – DECLINAISON 2020 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE qu'un montant de subvention de 9 538 737 € a été affecté pour 14 opérations en maîtrise d'ouvrage Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dans le cadre des crédits 2017 – 2018 et 2019 du Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris.

SOLLICITE auprès de l'État, pour l'année 2020, une aide financière au taux maximum pour toutes les opérations liées au contrat d'intérêt national de la Porte Sud du Grand Paris, et susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financier de l'Etat.

INDIQUE que les opérations fléchées à ce jour sont :

- ✓ La rélocalisation du Centre de Musique Didier Lockwood (CMDL) dans la ferme du bois Briard à Évry-Courcouronnes,
- ✓ le wifi territorial (phase 1 : 90 sites communautaires),
- ✓ la réhabilitation des façades et la création de murs végétalisés du Palais des Sports à Corbeil-Essonnes,
- ✓ le développement – la modernisation – la sécurisation des infrastructures de communication électronique et des réseaux pour le développement de réseaux de capteurs de la smartcity,
- ✓ l'aménagement du parc de la ferme du Bois Briard dans le prolongement du parc du Lac à Evry-Courcouronnes.

PRECISE que les travaux ne peuvent débuter qu'à compter de l'accusé réception du dossier par les services de la préfecture.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer tous les dossiers susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/187 : CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL - DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DES OPERATIONS ATTENANTES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions à inscrire dans le cadre du contrat d'aménagement régional, pour un montant total de 10 613 854 € HT.

SOLLICITE au titre de la convention-cadre du contrat d'aménagement régional, un montant total de subvention régionale de 3 000 000 €, pour financer le programme d'actions de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, tel qu'inscrit le plan de financement et dans l'échéancier de réalisation prévisionnel (annexe 1).



PRECISE que cette enveloppe de 3 000 000 € de subvention sera répartie pour financer les quatre opérations du programme d'actions que sont :

- la revalorisation du cirque naturel de l'Essonne situé à Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes,
- l'aménagement paysager de l'extension du cimetière intercommunal du Bois Bailleul à Bondoufle,
- l'aménagement du parc de la ferme du Bois Briard (dans le prolongement du Parc du Lac) à Evry-Courcouronnes,
- la reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lieusaint.

FIXE à ce jour, la participation financière de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à hauteur de 6 247 095 € HT, soit 58,86 % du coût Hors Taxes, pour l'ensemble de ce programme d'actions, déduction faite de la participation attendue du conseil départemental de l'Essonne pour l'opération relative au Cirque de l'Essonne.

RAPPELLE que le cumul des financements dans le cadre de ce dispositif contractuel ne peut être supérieur à 70% du coût HT chaque action.

S'ENGAGE à :

- assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations,
- maintenir la destination de l'équipement et /ou des aménagements financés pendant une période minimum de 10 ans,
- signaler la participation de la région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toutes les actions de communication.

MENTIONNE que les travaux peuvent débuter qu'à compter de la date d'approbation, du contrat d'aménagement régional et de la convention de réalisation de l'opération, par la commission permanente du conseil régional, toutefois une possibilité de dérogation existe.

DEMANDE une autorisation pour commencement anticipé des travaux pour deux opérations, à savoir :

- la revalorisation du cirque naturel de l'Essonne situé à Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes, au motif d'intervenir sur site dès libération de certains secteurs occupés illégalement,
- l'aménagement paysager de l'extension du cimetière intercommunal du Bois Bailleul à Bondoufle, au motif d'augmenter le plus rapidement possible le nombre de places disponibles pour éviter d'être en situation de saturation et répondre à l'augmentation du nombre de décès liés à la pandémie.

PRECISE que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart recrutera, conformément à ses engagements auprès de la Région Ile-de-France, quatre stagiaires correspondant à l'engagement financier de la région et ce pour une durée minimum de deux mois.

STIPULE que chaque subvention sera régie par une convention de réalisation.



APPROUVE les modèles de convention cadre du contrat d'aménagement régional (annexe 2) et de convention de réalisation (annexe 3) qui permettront de concrétiser ces financements.

APPROUVE l'échéancier financier prévisionnel du contrat d'aménagement régional de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart conformément au modèle de la région Ile de France (annexe 4).

AUTORISE le Président ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ces conventions et avenants, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à chaque financement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/188 : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD - DECLINAISON 2020 - DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'ETAT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat des financements pour l'ensemble des actions de son CTE, y compris celles qui seront ajoutées lors des clauses de revoyure, au taux d'aide maximum autorisé, sur tous les types de dispositifs sur lesquels les actions sont susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité.

PRECISE que, pour 2020, cette demande concerne plus spécifiquement, mais non exclusivement, les actions suivantes :

- 1.5- Mise en œuvre du Plan Vélos.
- 5.1- Mise en œuvre de la Géothermie pour le réseau de chaleur Grand Paris Sud Energie Positive.
- 5.2- Valorisation du biogaz du site épuratoire Exona.

PRECISE que les travaux ne peuvent débuter qu'à compter de l'accusé réception du dossier par les services de la préfecture.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer tous les dossiers susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/189 : CONTRAT DE COHESION SOCIALE ET URBAINE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE - TERRITOIRE EVRY CENTRE ESSONNE - DEMANDE D'AVENANT N°1

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de cohésion sociale et urbaine – Territoire Évry Centre Essonne portant sur l'abandon du financement départemental prévu pour l'opération de réaménagement des espaces publics entre l'école Françoise Dolto et la place Camille Guérin – quartier Bois Sauvage à Evry-Courcouronnes, au profit de l'opération de réaménagement de la Place Jean Cocteau - quartier Le Canal à Evry-Courcouronnes.

SOLLICITE pour la réalisation de cette opération, l'attribution de subvention par le Département, d'un montant total de 639 953 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation modifiés qui seront annexés à l'avenant 1.

REITERE L'ENGAGEMENT de :

- fournir les pièces nécessaires à la présentation à la commission permanente du conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat, pour l'attribution de subventions dans un délai de cinq ans à compter de son approbation par la Commission permanente du conseil départemental,
- ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation du contrat, par la commission permanente du conseil départemental, et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de l'approbation de la convention de réalisation correspondant à cette opération
- respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 € HT,
- mentionner la participation financière du Département sur le chantier, et à inviter le Président du conseil départemental ou son représentant, à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu,
- prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,
- conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans,
- satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer le dossier d'avenant n°1 au contrat de cohésion sociale et urbaine - Territoire Évry Centre Essonne, en vue de sa conclusion selon les éléments exposés, et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/190 : ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE "PROJETS NUMERIQUES DU RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LUDOTHEQUES" ET LA MISE A NIVEAU INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE COMBS-LA-VILLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS LIEES AU LABEL BNR AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) D'ILE-DE-FRANCE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, les subventions pouvant être allouées dans le cadre du dispositif de labélisation BNR afin de bénéficier, notamment,



d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage « projets numériques du réseau des médiathèques et ludothèques » et une aide concernant la mise à niveau informatique de la médiathèque de Combs-la-Ville.

DIT que les recettes correspondantes seront versées au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/191 : CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des 14 postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste rédacteur à temps non complet 17,5/35^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15.5/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 13/20^{ème}
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8.5/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 2.5/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 13.5/20^{ème}
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12/20^{ème}
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 14.5/16^{ème}
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 13/16^{ème}
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 3/16^{ème}
- 1 poste de conservateur des bibliothèques

DECIDE la création des 7 emplois spécifiques ci-dessous dont les missions sont les suivantes :

- **Responsable point d'accueil et d'orientation création d'entreprises**

Au sein de la direction du développement économique, de l'emploi et de la formation, de la recherche et de l'innovation de la DGA Attractivité du Territoire, le responsable du point d'accueil et



d'orientation création d'entreprises sera l'interlocuteur privilégié des porteurs d'idée ou de projet de création d'activité ou d'entreprise.

Sous l'autorité du chef de service création d'entreprises et équipements économiques, promotion, communication, le (la) responsable point d'accueil et d'orientation aura pour missions de (d') :

- Définir et organiser la nouvelle offre de services,
- Créer des outils et des actions de promotion communication,
- Promouvoir le dispositif auprès des partenaires, des prescripteurs, des communes de l'agglomération et des habitants,
- Accueillir, diagnostiquer les premiers conseils et orienter vers les partenaires appropriés, les porteurs d'idée ou de projet de création d'activité ou d'entreprise,
- Coordonner les partenaires de l'écosystème création d'entreprises,
- Créer les outils pour le suivi du dispositif,
- Suivre et relancer les porteurs et les partenaires,
- Evaluer l'impact du point d'accueil et d'orientation création d'entreprises sur le territoire,
- Préparer et suivre le budget des dépenses,
- Préparer et suivre les dossiers de subventions,

Le responsable point d'accueil et d'orientation création d'entreprises viendra en appui sur les missions du chef de service.

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure (Bac +4/5) dans le domaine économique, ainsi qu'une expérience confirmée sur un poste similaire.

Le candidat devra disposer de bonnes connaissances du parcours du créateur d'entreprises et des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ainsi que de la gestion d'une entreprise.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

- **Chargé d'accueil et d'orientation création d'entreprises**

Au sein de la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation de la recherche et de l'innovation et sous l'autorité du responsable du point d'accueil création d'entreprises, le (la) chargé(e) d'accueil et d'orientation des créateurs d'entreprises sera l'interlocuteur (trice) privilégié(e) des porteurs d'idée ou de projet de création d'activité ou d'entreprise. Il (elle) aura pour missions de (d') :

- Promouvoir le dispositif auprès des partenaires, des prescripteurs, des communes de l'agglomération et des habitants,
- Accueillir, diagnostiquer, donner les premiers conseils et orienter vers les partenaires appropriés, des porteurs d'idée ou de projet de création d'activité ou d'entreprise,
- Coordonner les partenaires de l'écosystème création d'entreprises,
- Suivre les porteurs et les partenaires (traçabilité),



- Evaluer l'impact du point d'accueil création d'entreprises sur le territoire,
- Contribuer aux missions du responsable point d'accueil création d'entreprises,
- Venir en appui sur les missions du responsable

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure (Bac +4/5) dans le domaine économique, ainsi qu'une expérience confirmée sur un poste similaire.

Le candidat devra disposer de bonnes connaissances du parcours du créateur d'entreprises et des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ainsi que de la gestion d'une entreprise.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

- **Chef de projet renouvellement urbain Pyramides Bois sauvage**

Au sein de la Direction générale adjointe Stratégies Territoriales, le chef de projet renouvellement urbain assure la coordination sur les plans méthodologique, relationnel, financier et technique des opérations de renouvellement urbain suivantes :

- PRU Pyramides
- PRU Bois Sauvage
- NPRU Pyramides Bois Sauvage

Le chef de projet assure une mission transversale pour la direction autour des questions de gestion urbaine et sociale de proximité et de prévention de la délinquance.

Sous l'autorité de la Directrice du Renouvellement urbain, il (elle) aura pour mission de :

Piloter la finalisation des 2 PRU :

- Faire le bilan des engagements contractuels pris dans le cadre des conventions ANRU
- Assurer la coordination opérationnelle des 2 opérations de diversification de logements sur Pyramides et Bois Sauvages
- Réaliser la mission de rétrocessions foncières suite à la finalisation des travaux d'espaces publics en lien avec le service foncier
- Participer aux instances de GUSP ou de concertation avec la population à propos des projets en cours.

Définir et mettre en œuvre les projets urbains en lien avec le projet de territoire puis conduire la réalisation du NPRU au plan opérationnel :

- Finaliser l'élaboration du projet urbain, servant de base à l'élaboration de la convention partenariale auprès de l'ANRU
- Conduire l'évolution du projet urbain selon les retours de l'ANRU et ses partenaires.
- Étudier l'articulation du projet urbain avec la stratégie intercommunale de renouvellement urbain
- Fédérer les acteurs autour des projets urbains afin de définir les modalités opérationnelles de



réalisation : ZAC, réalisation en régie...

- Réaliser les études pré-opérationnelles des opérations sous MOA de GPS, en lien avec les Directions de la maîtrise d'ouvrage en charge de leur réalisation (transmission du dossier avant l'écriture du programme de MOE),
- Gérer les procédures foncières en lien avec le service foncier,
- Coordonner les intervenants des phases pré-opérationnelles, opérationnelles et de travaux
- Organiser la mesure de l'avancement du projet auprès des différents maîtres d'ouvrage grâce à un travail de coordination important.

Concevoir et animer le dispositif de pilotage :

- Organiser et animer les instances de pilotage,
- Faire formuler les stratégies des partenaires,
- Construire les partenariats financiers et opérationnels nécessaires au projet : signature de la convention ANRU et autres conventions financières (CDC, Région, Département) en lien avec le service contractualisation,
- Animer la gouvernance du projet,

Articuler le NPRU aux dispositifs de développement social, économique, environnemental et aux structures d'exploitation ou de gestion pérennes :

- Assurer le suivi du relogement le cas échéant : charte, COTECH, COPIL...,
- Accompagner la mise en place des clauses d'insertion pour l'insertion professionnelle portées par la direction du développement économique,
- Participer aux instances de gestion urbaine et sociale de proximité existantes,
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de concertation pour les NPRU,
- Participer à l'émergence de projets à destination des habitants pour accompagner le changement en appui de la direction politique de la ville.
- Assurer, pour la direction, une veille et la mise en place de projets intercommunaux autour des questions de gestion urbaine et sociale de proximité et de prévention de la délinquance en lien avec les villes et les directions concernées de l'agglomération.

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure (Bac +5) en aménagement, urbanisme, développement territorial ou architecture ainsi qu'une expérience confirmée en montage et coordination de projets impliquant de multiples partenaires.

Le candidat devra disposer de bonnes connaissances de la culture et pratique de l'urbanisme opérationnel, des politiques de renouvellement urbain, du droit de l'urbanisme et de l'aménagement, droit de la construction et de la gestion.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.



- **Chef de projet renouvellement urbain Moissy Cramayel et Savigny Le Temple**

Au sein de la Direction générale adjointe Stratégies Territoriales, le chef de projet renouvellement urbain assure la coordination des opérations de renouvellement urbain de Moissy Cramayel et de Savigny le Temple sur les plans méthodologique, relationnel, financier et technique.

Sous l'autorité de la Directrice du Renouvellement urbain, il (elle) aura pour mission de :

- Définir et mettre en œuvre les projets urbains en lien avec le projet de territoire puis conduire la réalisation des NPRU au plan opérationnel
 - Accompagner l'élaboration des projets urbains, servant de bases à l'élaboration des conventions partenariales auprès de l'ANRU
 - Étudier l'articulation des projets urbains avec la stratégie intercommunale de renouvellement urbain, esquissée dans le protocole de préfiguration et précisée par les études transversales en cours
 - Fédérer les acteurs autour des projets urbains afin de définir les modalités opérationnelles de réalisation : ZAC, réalisation en régie...
 - Conduire l'évolution des projets urbains selon les retours de l'ANRU et ses partenaires.
 - Réaliser les études pré-opérationnelles des opérations sous MOA de GPS, principalement d'espaces publics, en lien avec la Direction de la maîtrise d'ouvrage des espaces publics en charge de leur réalisation (transmission du dossier avant l'écriture du programme de MOE),
 - Gérer les procédures foncières en lien avec le service foncier,
 - Coordonnez les intervenants des phases pré-opérationnelles, opérationnelles et de travaux
 - Organiser la mesure de l'avancement du projet auprès des différents maîtres d'ouvrage grâce à un travail de coordination important.
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage :
 - Organiser et animer les instances de pilotage,
 - Faire formuler les stratégies des partenaires,
 - Construire les partenariats financiers et opérationnels nécessaires au projet : signature de la convention ANRU et autres conventions financières (CDC, Région, Département) en lien avec le service contractualisation,
 - Animer la gouvernance du projet,
- Articuler les NPRU aux dispositifs de développement social, économique, environnemental et aux structures d'exploitation ou de gestion pérennes :
 - Assurer le suivi du relogement : charte, COTECH, COPIL...,
 - Accompagner la mise en place des clauses d'insertion pour l'insertion professionnelle portées par la direction du développement économique,
 - Participer aux instances de gestion urbaine et sociale de proximité existantes,
 - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de concertation pour les NPRU,
 - Participer à l'émergence de projets à destination des habitants pour accompagner le changement en appui de la direction politique de la ville.
- Selon l'avancement, d'autres missions thématiques en lien notamment avec la direction de la politique de ville pourraient être confiées au chef de projet



DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure (Bac +5) en aménagement, urbanisme, développement territorial ou architecture ainsi qu'une expérience confirmée en montage et coordination de projets impliquant de multiples partenaires.

Le candidat devra disposer de bonnes connaissances de la culture et pratique de l'urbanisme opérationnel, des politiques de renouvellement urbain, du droit de l'urbanisme et de l'aménagement, droit de la construction et de la gestion.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

- **Chargé de mission animation filières « innovation logistique, e commerce, éco-activités »**

Au sein du Service Relations Entreprises, Implantation, Animation, rattaché(e) à la Direction du Développement Economique, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation et sous l'autorité directe de la Responsable du secteur Seine Essonne-Sénart, le chargé de mission animation Filières sera principalement chargé(e), sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, de:

- Elaborer, animer et assurer la promotion du projet économique du territoire pour renforcer son attractivité,
- Assurer en mode partenarial l'animation et la structuration de la filière logistique, e-commerce et de la filière éco-activités sur le territoire de Grand Paris Sud,
- Accueillir de nouvelles entreprises issues de ces filières,
- Promouvoir l'offre de services du territoire (emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc...).
- Activités :
- Mettre en place un plan d'actions afin d'assurer l'animation et la structuration du Cluster de l'innovation logistique et fédérer les acteurs locaux et nationaux de la logistique et du e-commerce autour d'un projet de développement créateur de valeur, d'emplois et d'innovation pour le territoire,
- Promouvoir et animer le club de l'innovation logistique et du e-commerce afin d'en faire une partie intégrante de l'identité du territoire et de son attractivité,
- Mettre en place un plan d'actions afin d'assurer l'animation et la structuration de la filière des éco-activités en s'appuyant sur l'existence d'une éco-pépinière comme lieu de services et de ressources,
- Promouvoir et animer en mode partenarial le club des éco-activités,
- Elaborer les éléments d'aides à la décision des élus et de la chaîne hiérarchique,
- Evaluer et accompagner les attentes et besoins des entreprises en matière d'immobilier, de financement, de recrutement, de formation...
- Assurer l'interface sur un mode partenarial avec les services de la Communauté d'Agglomération et les partenaires éco-institutionnels,
- Développer des actions d'animations économiques à dimension territoriale notamment sur les filières identifiées sur le territoire,
- Promouvoir le cadre de vie Grand Paris Sud (habitat, transports et culture),



- Collaborer aux opérations de promotions économiques du territoire (salons, événements thématiques...),
- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour des outils de travail du service (exemples : bourse des locaux en lien avec les commercialisateurs actifs sur le territoire, enrichir la base de données AGDE des entreprises, guide des démarches et aides aux entreprises...)
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget du service en rapport avec les actions suivies,
- Recherches de financement, élaboration des dossiers de subventions et d'adhésions,
- Mettre à jour régulièrement les outils de reporting,
- Evaluer systématiquement les actions mises en œuvre.

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure avec une expérience confirmée en matière d'animation de réseau d'entreprises (dans le domaine de la logistique - e-commerce et/ou des éco-activités), et de leur accompagnement dans la recherche de solutions immobilières, technologiques, marché, etc. au service d'un projet de territoire à forte visibilité.

Le candidat devra disposer de bonnes connaissances du monde de l'entreprise, des logiques de développement des entreprises, en particulier celles issues de la filière logistique et e-commerce et/ou de la filière des éco-activités, des réseaux des acteurs publics et privés propres à ces deux filières.

Des connaissances de base en immobilier d'entreprise et en urbanisme, ainsi que sur le fonctionnement des collectivités locales seraient également appréciées.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

- **Conseiller (ère) en insertion professionnelle,**

Au sein de la Direction du Développement Economique, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation et sous l'autorité directe de la Responsable des antennes Emploi de Grigny, le (la) conseiller(ère) en insertion professionnelle sera principalement chargé(e) de (d'):

- Accueillir, conseiller, informer, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi ou de formation, âgés de 26 ans et plus, du territoire de Grigny.
- Favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation.
- Mettre en œuvre une partie de la convention d'objectifs entre le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et l'agglomération.
- Elaborer le diagnostic socio-professionnel et du parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi intégrés au PLIE.
- Mettre en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et les organismes de formation.
- Etablir, renseigner et suivre le dossier administratif des usagers.
- Saisir des informations sur les bases de données (Millésime Emploi, ABC).
- Animer des réunions d'information collective et des ateliers.



- Participer aux réunions partenariales et à la réalisation d'événements relevant des champs de l'emploi, la formation et l'insertion.
- Assurer la veille sur la législation et la réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi et d'accès aux droits (santé, logement, ...).
- Accompagner et conseiller des personnes en grande difficulté.
- Présélectionner de candidats pour des recrutements.

Le conseiller en insertion professionnelle sera pilote et référent du dispositif PLIE.

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure avec une expérience confirmée dans l'insertion professionnelle.

Le candidat devra maîtriser les dispositifs d'insertion et de formation, disposer d'une bonne connaissance du public dit en insertion ainsi qu'un intérêt pour la mise en œuvre d'actions relevant du champ de la linguistique à visée professionnelle.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

- **Coordinateur (trice) clause sociale,**

Au sein de la Direction du Développement Économique, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation et sous l'autorité directe de la Responsable du service emploi formation, le (la) coordinateur(trice) clause sociale sera principalement chargé(e) de (d') :

- Identifier les projets et les clauses envisageables, les objectifs quantitatifs/qualitatifs ainsi que leur état d'avancement au sein de GPS, en lien avec les services Renouvellement urbain et Maîtrise d'ouvrages,
 - Développer et coordonner la démarche en interne auprès des différents services concernés et sensibiliser l'ensemble des services GPS à l'introduction des clauses sociales dans les différents marchés et à leur planification ;
 - Organiser des réunions informatives et de suivis en lien avec les services de l'agglomération concernés et les facilitateurs auprès des entreprises sollicitées ;
 - Animer un réseau d'acteurs des clauses sociales du territoire pour travailler sur des logiques de parcours grâce à une planification des marchés générés par l'Agglomération et ses partenaires sur le territoire ;
 - Créer et développer des outils d'évaluation partagés avec les facilitateurs de la clause sociale sur le territoire de GPS et les services concernés, en lien avec la charte inclusive Essonne et celle en vigueur dans le 77 ;
-
- Participer aux différentes réunions (COFIL, COTECH ...) liées à ce sujet.
 - Recenser les chantiers les cartographier et réaliser un échéancier de leur mise en œuvre ;
 - Collaborer à l'écriture des clauses dans les marchés (en travaillant à la cohérence des différentes chartes et à l'équité de traitement entre les territoires : Inclusiv'Essonne/Charte éthique) avec les services concernés ;



- Animer en lien et en accord avec les directions concernées, la stratégie de la CA dans le cadre de la mise en place des Clauses Sociales, via des réunions avec l'ensemble des protagonistes internes et externes, ainsi qu'avec les facilitateurs afin de fédérer autour de ce projet ;
- Impulser et mettre en œuvre des outils et des actions permettant la diffusion de l'information sur ce sujet et développer les actions innovantes de sourcing auprès des publics QPV en partenariat avec les directions concernées, les associations QPV et les structures emploi, formation ;
- Définir les postes en lien avec les entreprises et les facilitateurs. Les diffuser à l'ensemble des facilitateurs et des acteurs de l'emploi ;
- Participer aux premières réunions de chantiers et faire l'interface avec les facilitateurs ;
- Suivre les candidatures/Heures/débouchés (création des parcours, sécurisation de l'emploi, formation...) en lien avec les facilitateurs ;
- Réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs et évaluer les outils et actions mis en place ;
- Réaliser des outils d'aide à la décision (note, rapport, compte-rendu...) ;
- Créer des outils de reporting partagés avec les deux DGA concernées ;
- Assurer une veille et un benchmarking sur son champ de compétence ;
- Représenter la communauté d'agglomération lors de différentes instances (COPIL, COTECH, AG, groupe de travail...) ;
- Rendre compte de son activité (reporting, comptes rendus, bilans, tableau de suivi...) au responsable des deux directions et service ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour des outils de travail du service ;
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget du service en rapport avec les actions suivies ;
- Rechercher des financements, élaborer des dossiers de subventions et d'adhésions.

DIT que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure de niveau BAC+4/5 en, développement territorial, sciences économiques et gestion de projets et une expérience sur un poste similaire.

Le candidat devra avoir une bonne connaissance des partenaires du domaine notamment SPE et des mesures en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion, de l'accompagnement des publics éligibles, éloignés de l'emploi, de l'environnement territorial, et des règles de la commande publique et de l'achat socialement responsable.

DIT que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

DIT que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché territorial.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/192 : CONVENTIONS TYPES SPECIALES DE DEVERSEMENT DE MATIERES DE VIDANGE ET DE PRODUITS DE CURAGE A LA STATION D'EPURATION D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE la convention type spéciale de déversement de matières de vidange à la Station d'épuration d'Evry-Courcouronnes qui sera conclue avec chacune des sociétés bénéficiaires.

APPROUVE la convention type spéciale de déversement de produits de curage à la Station d'épuration d'Evry-Courcouronnes qui sera conclue avec chacune des sociétés bénéficiaires.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites chaque année au budget annexe Assainissement de la communauté d'agglomération et seront reversées par l'exploitant, SUEZ Eau France, au profit de la collectivité dans les conditions de l'article 45 du contrat de délégation de service public liant la communauté d'agglomération à SUEZ Eau France.

AUTORISE le Président ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer chacune des conventions à intervenir.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/193 : CENTRE AQUATIQUE CAMILLE MUFFAT A COMBS-LA-VILLE - ADOPTION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le plan d'organisation de la surveillance et des secours pour le centre aquatique Camille Muffat de Combs-la-Ville.

PRECISE les évolutions réglementaires s'appliqueront de plein droit et que le plan pourra être modifié, sans délibération, pour adapter les modalités pratiques, conformément au règlement intérieur.

DIT que ce plan sera affiché dans l'équipement, dans un lieu visible de tous.

DIT que ce plan sera transmis au Préfet du lieu d'implantation.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/194 : CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, pour la durée du mandat.



FIXE la composition de cette commission comme suit :

- l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, avec voix délibérative,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, avec voix délibérative,
- le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, avec voix consultative.

Peuvent également participer avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Après avoir pris connaissance des listes suivantes :

Liste A :

- Titulaires : Michel SOULOUMIAC, Jacky BORTOLI, Christian BOUDA, Serge MERCIECA, Pascal CHATAGNON.
- Suppléants : Denis GOUET, Martine SOAVI, Dominique VEROTS, Julien BERAUD, Germain DUPONT.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique et proclamé les résultats suivants :

- Nombre de votants : 68
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre d'abstentions : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33
- Résultats :
 - liste A : 65

DECLARE élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Michel SOULOUMIAC	- Denis GOUET
- Jacky BORTOLI	- Martine SOAVI
- Christian BOUDA	- Dominique VEROTS
- Serge MERCIECA	- Julien BERAUD
- Pascal CHATAGNON	- Germain DUPONT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/195 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour la durée du mandat.

FIXE la composition de cette commission comme suit:

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, avec voix délibérative,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, avec voix délibérative,
- le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, avec voix consultative.

Peuvent également participer avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après avoir pris connaissance des listes suivantes :

Liste A :

- Titulaires : Julien BERAUD, Serge MERCIECA, Pascale PRIGENT, Pierre PROT, Denis GOUET.
- Suppléants : Stéphanie LE MEUR, Marie-Martine SALLES, Christian BOUDA, Claire TAWAB, Michel SOULOUMIAC.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique et proclamé les résultats suivants :

- Nombre de votants : 68
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34
- Résultats :
 - liste A : 66



DECLARE élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires

- Julien BERAUD
- Serge MERCECA
- Pascale PRIGENT
- Pierre PROT
- Denis GOUET

Suppléants

- Stéphanie LE MEUR
- Marie-Martine SALLES
- Christian BOUDA
- Claire TAWAB
- Michel SOULOUMIAC

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/196 : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et ses communes membres.

FIXE à 38 membres et 13 suppléants le nombre des membres de la CLECT, répartis comme suit :

	Villes	Nbr d'habitants	Nbr de représentants	Nbr de suppléants	Représentants
Plus de 25 000 habitants	Evry-Courcouronnes	68 090	3		3 membres à désigner
	Corbeil-Essonnes	51 049	3		3 membres à désigner
	Savigny-le-Temple	30 097	3		3 membres à désigner
	Grigny	28 958	3		3 membres à désigner
	Ris-Orangis	28 796	3		3 membres à désigner

Entre 10 et 25 000 habitants	Combs-la-Ville	22 212	2		2 membres à désigner
	Moissy-Cramayel	17 695	2		2 membres à désigner
	Lieusaint	13 363	2		2 membres à désigner
	Saint-Pierre-du-Perray	10 851	2		2 membres à désigner
	Cesson	10 238	2		2 membres à désigner



Moins de 10 000 habitants	Bondoufle	9 357	1	1	1 membre à désigner
	Lisses	7 541	1	1	1 membre à désigner
	Saint-Germain-lès- Corbeil	7 477	1	1	1 membre à désigner
	Vert-Saint-Denis	7 490	1	1	1 membre à désigner
	Soisy-sur-Seine	7 075	1	1	1 membre à désigner
	Nandy	5 976	1	1	1 membre à désigner
	Saintry-sur-Seine	5 709	1	1	1 membre à désigner
	Villabé	5 385	1	1	1 membre à désigner
	Le Coudray- Montceaux	4 898	1	1	1 membre à désigner
	Tigery	3 840	1	1	1 membre à désigner
	Etiolles	3 157	1	1	1 membre à désigner
	Réau	1 814	1	1	1 membre à désigner
	Morsang-sur-Seine	540	1	1	1 membre à désigner

SOUS-TOTAL			38	13
TOTAL			51	

PRECISE que les communes procéderont, selon les règles qui leur sont propres, à la désignation des membres de la CLECT, en fonction du nombre de sièges attribués.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/197 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, comme suit, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- 11 membres de l'assemblée délibérante
- 16 représentants d'associations locales,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Liste A :

Membres du conseil :

- Maud BENGHOZI
- Serge MERCIECA
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Claire TAWAB
- Fabrice SUBIRADA
- Pascale PRIGENT
- Michel SOULOUMIAC
- Julien BERAUD



- Denis GOUET
- Patrick RAUSCHER
- Marie-Martine SALLES

Associations :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des Familles de Lisses
- Association de défense de l'environnement (ADE)
- UFC Que Choisir
- URL CFDT
- Confédération Syndicale des Familles
- Association consommation logement et cadre de vie
- Indécosa CGT
- Confédération nationale du Logement Grande Borne
- MJC Corbeil-Essonnes
- Gym Courdraysienne
- Association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
- Les mulots de Soisy
- Collectif Grand Paris Sud Eco-citoyen

Après avoir procédé aux opérations de vote et proclamé les résultats suivants :

- Nombre de votants : 68
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35
- Résultats :
 - liste A : 68

DECLARE élus membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Maud BENGHOZI
- Serge MERCIECA
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Claire TAWAB
- Fabrice SUBIRADA
- Pascale PRIGENT
- Michel SOULOUMIAC
- Julien BERAUD
- Denis GOUET
- Patrick RAUSCHER
- Marie-Martine SALLES

DESIGNE les représentants des associations locales suivantes membres de la Commission consultative des services publics locaux :



- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des Familles de Lisses
- Association de défense de l'environnement (ADE)
- UFC Que Choisir
- URL CFDT
- Confédération Syndicale des Familles
- Association consommation logement et cadre de vie
- Indécosa CGT
- Confédération nationale du Logement Grande Borne
- MJC Corbeil-Essonnes
- Gym Courdraysienne
- Association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
- Les mulots de Soisy
- Collectif Grand Paris Sud Eco-citoyen

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/198 : COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF) - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE une Commission de Contrôle Financier (CCF) au sein de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud composée de 8 membres.

PRECISE que le Président ou son représentant assure la présidence de ladite commission.

Après avoir pris connaissance des listes suivantes :

Liste A : Julien BERAUD, Pierre PROT, Denis GOUET, Serge MERCIÉCA, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Marie-Martine SALLES, Frédéric PYOT, Pascal TROADEC.

Après avoir procédé aux opérations de vote et proclamé les résultats suivants :

- Nombre de votants : 68
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35
- Résultats :
 - liste A : 68



DECLARE élus membres de la Commission de Contrôle Financier :

- Julien BERAUD
- Pierre PROT
- Denis GOUET
- Serge MERCIECA
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Marie-Martine SALLES
- Frédéric PYOT
- Pascal TROADEC

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/199 : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA) - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour la durée du mandat.

PRECISE que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est composée des deux collègues suivants :

- un collègue d'élus intercommunaux comprenant 10 membres,
- un collègue de représentants d'associations représentant toutes les formes de handicap (l'ensemble du territoire devant être couvert), et de personnes qualifiées, expertes dans le domaine du handicap, comprenant 20 membres.

PRECISE que la CIA est présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant, qui arrête la liste de ces membres par arrêté.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/200 : COMMISSION DE SUIVI DES SITES DE SENART - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Line MAGNE
- Suppléant : Patrick RAUSCHER



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission de suivi des sites de Sénart :

- Titulaire : Line MAGNE
- Suppléant : Patrick RAUSCHER

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2020/201 : COMMISSION SPECIALE DE L'ENTENTE DE LA STEP DE BOISSETTES
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Morgan CONQ
- M. Jacky BORTOLI
- M. Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0



DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission spéciale pour la gestion de la station d'épuration (STEP) de Boissettes :

- M. Morgan CONQ
- M. Jacky BORTOLI
- M. Pierre PROT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/202 : COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE MELUN VILLAROCHE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléante : Mme Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Melun Villaroche (SMO pôle d'activités Villaroche) :

- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléante : Mme Line MAGNE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/203 : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS DE LA SEINE-ET-MARNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :



- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléant : M. Patrick RAUSCHER

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de de la commission départementale des risques naturels majeurs de la Seine-et-Marne :

- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléant : M. Patrick RAUSCHER

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/204 : CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME - DISPOSITIF PRO-MOBILITE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Olivier CHAPLET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Olivier CHAPLET élu référent de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans le cadre du contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/205 : COMMISSION DE SUIVI DE SITE AUTOUR DES INSTALLATIONS DE L'USINE DE TRAITEMENT D'ORDURES MENAGERES PAR COMPOSTAGE ET METHANISATION DE VARENNES-JARCY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Germain DUPONT
- Suppléant : M. Guy GEOFFROY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de de la commission de suivi de site autour des installations de l'usine de traitement d'ordures ménagères par compostage et méthanisation de Varennes-Jarcy :

- Titulaire : M. Germain DUPONT
- Suppléant : M. Guy GEOFFROY

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/206 : SEM SEMARDEL - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Philippe RIO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68



- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 67
- votes contre : 1 M. Kouider OUKBI.

DECLARE M. Philippe RIO élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du Conseil d'Administration de la SEM SEMARDEL.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/207 : COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Medhy ZEGHOUF élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du collège des territoires du Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/208 : THEATRE DE L'AGORA, SCENE NATIONALE D'EVRY ET DE L'ESSONNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. René RÉTHORÉ
- M. Medhy ZEGHOUF
- M. Oscar SEGURA
- Mme Najwa EL HAÏTE



- Mme Monique LAFFORGUE
- Mme Aurélie MONFILS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne :

- M. René RÉTHORÉ
- M. Medhy ZEGHOUF
- M. Oscar SEGURA
- Mme Najwa EL HAÏTE
- Mme Monique LAFFORGUE
- Mme Aurélie MONFILS

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2020/209 : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC)
THEATRE DE SENART - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Oscar SEGURA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68



- votes contre : 0

DECLARE élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle « Théâtre de Sénart » :

- M. Oscar SEGURA

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/210 : ASSOCIATION REDOCEA - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Medhy ZEGHOUF élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association REDOCEA.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/211 : FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. René RETHORE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0



- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. René RETHORE élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/212 : ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 2 M. Rémy COURTAUX et Mme Sabine PELLERIN
- nombre de suffrages exprimés : 66
- majorité absolue : 34
- votes pour : 66
- votes contre : 0

DECLARE M. Medhy ZEGHOUF élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Sites & Cités remarquables de France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/213 : ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE L'AGORA (AFUL AGORA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Pierre PROT



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Pierre PROT élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association foncière urbaine libre de l'Agora (AFUL Agora).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/214 : ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) DES PASSAGES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Pierre PROT élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association foncière urbaine libre (AFUL) des Passages.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/215 : ASSOCIATION DES MAIRES VILLE & BANLIEUE DE FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Mme Marie-Line PICHERY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme Marie-Line PICHERY élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association des Maires Ville & Banlieue de France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/216 : ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Mme Diarra BADIANE
- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- M. Oumar DRAME
- M. Grégory GOBRON
- M. Abdel MACHRI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0



- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au conseil d'administration de l'association Dynamique Emploi :

- Mme Diarra BADIANE
- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- M. Oumar DRAME
- M. Grégory GOBRON
- M. Abdel MACHRI

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/217 : MAISON DE L'EMPLOI CORBEIL-ESSONNES/EVRY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- M. Alban BAKARY
- M. Oumar DRAME
- Mme Fatiha BENSALAM
- Mme Stéphanie LE MEUR

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0



DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association La Maison de l'emploi Corbeil-Essonnes/Evry :

- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- M. Alban BAKARY
- M. Oumar DRAME
- Mme Fatiha BENSALEM
- Mme Stéphanie LE MEUR

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/218 : LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MDEF) DE SENART - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Eric BAREILLE	- M. Oumar DRAME
- M. Pascal TROADEC	- Mme Fatiha BENSALEM
- M. Alban BAKARY	- Mme Stéphanie LE MEUR

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association La Maison de l'emploi et de la formation de Sénart :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Eric BAREILLE	- M. Oumar DRAME
- M. Pascal TROADEC	- Mme Fatiha BENSALEM
- M. Alban BAKARY	- Mme Stéphanie LE MEUR

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2020/219 : MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI (MIVE) -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Mme Elsa TOURE
- M. Reynal JOURDIN
- Mme Safia LOUZE
- M. Oumar DRAME
- Mme Pascale PRIGENT
- Mme Amalia DURIEZ
- Mme Aurélie GROS
- M. Yann PETEL
- Mme Marie-Line PICHERY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association Mission intercommunale vers l'emploi (MIVE) :

- Mme Elsa TOURE
- M. Reynal JOURDIN
- Mme Safia LOUZE
- M. Oumar DRAME
- Mme Pascale PRIGENT
- Mme Amalia DURIEZ
- Mme Aurélie GROS
- M. Yann PETEL
- Mme Marie-Line PICHERY

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/220 : MISSION LOCALE DE GRIGNY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- Mme Claire TAWAB-KEBAY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil d'administration de la Mission locale de Grigny :

- M. Eric BAREILLE
- M. Pascal TROADEC
- Mme Claire TAWAB-KEBAY

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/221 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI INTERCOMMUNAL DU NORD-ESSONNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Eric BAREILLE
- Mme Claire TAWAB-KEBAY
- M. Pascal TROADEC

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0



- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association Plan local pour l'insertion et l'emploi intercommunal du Nord-Essonnes :

- M. Eric BAREILLE
- Mme Claire TAWAB-KEBAY
- M. Pascal TROADEC

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/222 : ASSOCIATION INITIATIVE ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Alban BAKARY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Alban BAKARY élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/223 : ASSOCIATION INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE-ET-MARNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Line MAGNE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/224 : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE "E2C ESSONNE" - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Kykie BASSEG

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35



- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme Kykie BASSEG élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Ecole de la 2^{ème} chance en Essonne (E2C Essonne).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/225 : ASSOCIATION OSER - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Madame Elsa TOURE
- Madame Kykie BASSEG
- Madame Diarra BDIANE
- Madame Anaïs KÖSE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élues comme représentantes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil d'administration de l'association OSER :

- Madame Elsa TOURE
- Madame Kykie BASSEG
- Madame Diarra BDIANE
- Madame Anaïs KÖSE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/226 : ASSOCIATION RELAIS JEUNES 77 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :



- Madame Stéphanie LE MEUR

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale, collège des « membres actifs », de l'association Relais Jeunes 77 :

- Madame Stéphanie LE MEUR

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/227 : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Fatima OGBI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0



DECLARE Mme Fatima OGBI élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/228 : ASSOCIATION ESSONNE DEVELOPPEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Martine SOAVI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Martine SOAVI élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale (3^{ème} collège) de l'association Essonne Développement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/229 : ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS DE CORBEIL-ESSONNES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Oumar DRAME

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Oumar DRAME élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association PSP de Corbeil-Essonnes.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/230 : ASSOCIATION NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS (NQT) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Anaïs KÖSE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Anaïs KÖSE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Nos Quartiers ont des Talents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/231 : ASSOCIATION FONDS POUR LA PROMOTION DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES TRANSVERSALES ET DES EVALUATIONS (F3E) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Jean HARTZ

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Jean HARTZ élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association F3E.

AUTORISE M. Jean HARTZ à se porter candidat au conseil d'administration de ladite association.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/232 : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE L'ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Fatima OGBI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Fatima OGBI élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'ADIL 91.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/233 : ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (AFDU) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme Line MAGNE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'AFDU.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/234 : POLE DE COMPETITIVITE CAP DIGITAL - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :



- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Line MAGNE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale (collège des collectivités) du Pôle de compétitivité CAP DIGITAL.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/235 : POLE DE COMPETITIVITE NOV@LOG - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Alain AUZET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Alain AUZET élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale (collège des collectivités territoriales) du Pôle de compétitivité Nov@log.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/236 : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ECO-ENTREPRISES DE FRANCE (PEXE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Monsieur Alban BAKARY
- Suppléante : Madame Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Alban BAKARY élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association PEXE.

DECLARE Madame Line MAGNE élue comme représentante suppléante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association PEXE.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/237 : ASSOCIATION C-19 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0



DECLARE M. Medhy ZEGHOUF élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du collège institutionnel des collectivités locales et de l'Etat de l'association C-19.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/238 : CENTRE ESPACES ET TECHNOLOGIES OUVERTS POUR L'INNOVATION DES LABORATOIRES ET DES ENTREPRISES (ETOILE) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Medhy ZEGHOUF élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du comité d'orientation du centre ETOILE.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/239 : AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ALE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERCIÉCA
- Philippe RIO
- Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 35
- votes pour : 67
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Énergie :

- M. Serge MERCECA
- M. Philippe RIO
- M. Pierre PROT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/240 : ASSOCIATION NATUREPARIF - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Michel SOULOUMIAC

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Michel SOULOUMIAC élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale (3^{ème} collège des collectivités locales) de l'association Natureparif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/241 : ASSOCIATION ENERGY CITIES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Philippe RIO
- Suppléant : Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 35
- votes pour : 67
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Energy Cities :

- Titulaire : M. Philippe RIO
- Suppléant : M. Pierre PROT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/242 : ASSOCIATION GRAINE ILE-DE-FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Caroline VARIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0



- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Caroline VARIN élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Graine Ile-de-France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/243 : RESEAU ECOLE ET NATURE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante:

- Morgan CONQ

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Morgan CONQ élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau Ecole et Nature.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/244 : ASSOCIATION VIVACITES ILE-DE-FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Caroline VARIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Caroline VARIN élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Vivacités Ile-de-France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/245 : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Stéphane RAFFALLI élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91).

AUTORISE M. Stéphane RAFFALLI à se porter candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/246 : ASSOCIATION BRUITPARIF - OBSERVATOIRE DU BRUIT EN ILE-DE-FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Danielle VALERO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Danielle VALERO élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Bruitparif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/247 : ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES DECHETS, DE L'ENERGIE, DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID, DE L'ENVIRONNEMENT (AMORCE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Pierre PROT
- Suppléant : Germain DUPONT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35



- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association AMORCE :

- Titulaire : M. Pierre PROT
- Suppléant : M. Germain DUPONT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/248 : ASSOCIATION EVRY SENART SCIENCES ET INNOVATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Valérie LENGARD

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Madame Valérie LENGARD élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Evry Sénart Sciences et Innovation.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/249 : GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Olivier CHAPLET
- Suppléant : Frédéric PYOT



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale du GART :

- Titulaire : M. Olivier CHAPLET
- Suppléant: M. Frédéric PYOT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/250 : ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Monsieur Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Michel BISSON élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'Assemblée des Communautés de France.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/251 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Jean HARTZ
- Joëlle GASTALDELLO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE M. Jean HARTZ élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du collège des élus de l'assemblée départementale du CNAS.

DECLARE Mme Joëlle GASTALDELLO élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du collège des agents de l'assemblée départementale du CNAS.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/252 : ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Dominique VEROTS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :



- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Dominique VEROTS, élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/253 : ASSOCIATION ASTECH PARIS-REGION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Alain AUZET
- Suppléante : Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du collège des collectivités locales de l'association ASTech Paris-Région :

- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléante : Mme. Line MAGNE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/254 : ASSOCIATION CLUSTER GRAND PARIS SPORT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaires : Monsieur Yann PETEL et Monsieur Francis CHOUAT
- Suppléants : Monsieur Michel BISSON et Monsieur Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Yann PETEL et Monsieur Francis CHOUAT, élus comme représentants titulaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Cluster Grand Paris Sport.

DECLARE Monsieur Michel BISSON et Monsieur Stéphane RAFFALLI, élus comme représentants suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Cluster Grand Paris Sport.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/255 : ASSOCIATION LA 27EME REGION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Aurélie GROS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68



- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme Aurélie GROS élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/256 : RESEAU EUROCITIES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Jean HARTZ

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Jean HARTZ élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'assemblée générale du réseau EUROCITIES.

DESIGNE le chargé de mission programmes européens de la Direction des relations internationales et européennes de Grand Paris Sud comme référent technique pour le réseau EUROCITIES.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/257 : ASSOCIATION COMITE 21 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Philippe RIO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :



- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 1 (Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 35
- votes pour : 67
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale du Comité 21.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/258 : ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme Line MAGNE élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du 4^{ème} collège de l'assemblée générale de l'association Choose Paris Région.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/259 : ASSOCIATION CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER LE FUTUR - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :



- Monsieur Bruno PIRIOU

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 1 (Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34
- votes pour : 67
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Bruno PIRIOU élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association « Construire au futur, habiter le futur ».

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/260 : ASSOCIATION LES NEUFS DE TRANSILIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE le Chef du service du patrimoine culturel, responsable scientifique des collections « musée de France » de la CA GPS élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Les Neufs de Transilie.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/261 : TELECOM SUDPARIS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :



- Monsieur Stéphane BEAUDET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Stéphane BEAUDET élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'école de Télécom SudParis.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/262 : INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS (ICAM) - SITE DE PARIS-SENART - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante:

- Valérie LENGARD

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Mme. Valérie LENGARD élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/263 : UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Madame Claire JUBIN
- Suppléant : Monsieur Alban BAKARY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologies de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Madame Claire JUBIN
- Suppléant : Monsieur Alban BAKARY

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/264 : UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Claire JUBIN
- Suppléante : Danièle VALERO
-

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élues comme représentantes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Fondamentales et Appliquées de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Claire JUBIN
- Suppléante : Danièle VALERO

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/265 : UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de(s) candidature(s) suivante(s) :

- Titulaire : Madame Claire JUBIN
- Suppléant : Monsieur Pascal CHATAGNON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0



DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Madame Claire JUBIN
- Suppléant : Monsieur Pascal CHATAGNON

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/266 : UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Stéphane BEAUDET
- Suppléante : Claire JUBIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Stéphane BEAUDET
- Suppléante : Claire JUBIN

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/267 : UNIVERSITE PARIS-SACLAY - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Stéphane BEAUDET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Stéphane BEAUDET élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil académique de l'Université Paris Saclay.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/268 : IUT D'EVRY VAL D'ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Claire JUBIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

ECLARE Mme Claire JUBIN élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil de l'IUT d'Evry Val d'Essonne.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2020/269 : ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Avec voix délibérative

COLLEGES		
COMBS-LA-VILLE	Collège les Aulnes	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège L. Sédar Senghor	Sofia Louze
	Collège La Nacelle	Oumar Dramé
EVRY-COURCOURONNES	Collège Le Village	Alban Bakary
GRIGNY	Collège Jean Vilar	Pascal Troadec
RIS-ORANGIS	Collège Jean Lurçat	Kykie Basseg
	Collège Albert Camus	Kykie Basseg
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	Collège de La Tuilerie	Yann Pétel
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège Henri Wallon	Fatiha Bensalem
VILLABE	Collège Rosa Parks	Karl Dirat
LYCEES		
BONDOUFLE	Lycée François Truffaut	Chantal Samama
CESSON	Lycée Sonia Delaunay	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Lycée Galilée	Gilles Alapetite
	Lycée Jacques Prévert	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Lycée Robert Doisneau	Reynal Jourdin
ETIOLLES	Lycée hôtelier Château des Coudraies	Amalia Duriez
EVRY-COURCOURONNES	Lycée Auguste Perret	Dioulaba Injai
	Lycée Baudelaire	Maud Benghozi
	Lycée des Loges	Medhy Zeghouf
	Lycée Georges Brassens	Abdel Machri
MOISSY-CRAMAYEL	Lycée La Mare Carrée	Stéphanie Le Meur
RIS-ORANGIS	Lycée P. Mendès-France	Aurélié Monfils
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lycée Pierre Mendès France	Fabrice Subirada
	Lycée Antonin Carême	Fatiha Bensalem

- A titre consultatif

COLLEGES		
BONDOUFLE	Collège Charles Péguy	Chantal Samama



CESSON	Collège du Grand Parc	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Collège les Cites Unies	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège Chantemerle	Frédéric Pyot
	Collège Louise Michel	Elsa Touré
EVRY-COURCOURONNES	Collège Paul Eluard	Maud Benghozi
	Collège Montesquieu	Medhy Zeghouf
	Collège Les Pyramides	Carmèle Bonnet
	Collège Galilée	Danielle Valéro
	Collège Paul Fort	Abdel Machri
COLLEGES (suite)		
GRIGNY	Collège Sonia Delaunay	Anaïs Kose
	Collège Pablo Neruda	Claire Tawab
LIEUSAIN	Collège Saint-Louis	Valérie Lengard
	Collège La Pyramide	Valérie Lengard
LISSES	Collège Rosa Luxembourg	Caroline Varin
MOISSY-CRAMAYEL	Collège La Boétie	Stéphanie Le Meur
	Collège Les Maillettes	Stéphanie Le Meur
NANDY	Collège Robert Buron	René Réthoré
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Collège Camille Claudel	Dominique Verots
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège La Grange du Bois	Ines Mouchrit
	Collège Louis Armand	Christian Bouda
SOISY-SUR-SEINE	Collège de l'Ermitage	Amalia Duriez
VERT-SAINT-DENIS	Collège Jean Vilar	Eric Bareille

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 68
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35
- votes pour : 68
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart dans les établissements publics locaux d'enseignement avec voix délibérative :

COLLEGES		
COMBS-LA-VILLE	Collège les Aulnes	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège L. Sédar Senghor	Sofia Louze
	Collège La Nacelle	Oumar Dramé
EVRY-COURCOURONNES	Collège Le Village	Alban Bakary



GRIGNY	Collège Jean Vilar	Pascal Troadec
RIS-ORANGIS	Collège Jean Lurçat	Kykie Basseg
	Collège Albert Camus	Kykie Basseg
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	Collège de La Tuilerie	Yann Pétel
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège Henri Wallon	Fatiha Bensalem
VILLABE	Collège Rosa Parks	Karl Dirat
LYCEES		
BONDOUFLE	Lycée François Truffaut	Chantal Samama
CESSON	Lycée Sonia Delaunay	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Lycée Galilée	Gilles Alapetite
	Lycée Jacques Prévert	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Lycée Robert Doisneau	Reynal Jourdin
ETIOLLES	Lycée hôtelier Château des Coudraies	Amalia Duriez
EVRY-COURCOURONNES	Lycée Auguste Perret	Dioulaba Injai
	Lycée Baudelaire	Maud Benghozi
	Lycée des Loges	Medhy Zeghouf
	Lycée Georges Brassens	Abdel Machri
MOISSY-CRAMAYEL	Lycée La Mare Carrée	Stéphanie Le Meur
RIS-ORANGIS	Lycée P. Mendès-France	Aurélie Monfils
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lycée Pierre Mendès France	Fabrice Subirada
	Lycée Antonin Carême	Fatiha Bensalem

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans les établissements publics locaux d'enseignement à titre consultatif :

COLLEGES		
BONDOUFLE	Collège Charles Péguy	Chantal Samama
CESSON	Collège du Grand Parc	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Collège les Cites Unies	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège Chantemerle	Frédéric Pyot
	Collège Louise Michel	Elsa Touré
EVRY-COURCOURONNES	Collège Paul Eluard	Maud Benghozi
	Collège Montesquieu	Medhy Zeghouf
	Collège Les Pyramides	Carmèle Bonnet
	Collège Galilée	Danielle Valéro
	Collège Paul Fort	Abdel Machri
COLLEGES (suite)		
GRIGNY	Collège Sonia Delaunay	Anaïs Kose
	Collège Pablo Neruda	Claire Tawab
LIEUSAIN	Collège Saint-Louis	Valérie Lengard



	Collège La Pyramide	Valérie Lengard
LISSES	Collège Rosa Luxembourg	Caroline Varin
MOISSY-CRAMAYEL	Collège La Boétie	Stéphanie Le Meur
	Collège Les Maillettes	Stéphanie Le Meur
NANDY	Collège Robert Buron	René Réthoré
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Collège Camille Claudel	Dominique Verots
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège La Grange du Bois	Ines Mouchrit
	Collège Louis Armand	Christian Bouda
SOISY-SUR-SEINE	Collège de l'Ermitage	Amalia Duriez
VERT-SAINT-DENIS	Collège Jean Vilar	Eric Bareille

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 24/07/2020

Michel BISSON
Président

